COMPTE RENDU

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD Louis Crosnier – CCAS d'Angles

Date : Mardi 27 octobre 2026
Horaire : 14h15 – 16h00
Lieu : Salle des Mille Étoiles

Présents : Mme PERCOT, Mme BELAUD, Mme CAPITAINE, Mme BRACHET, Mme REMY, Mr ROCHETEAU, Mme AFONSO, Mme SUAREZ, Mme CAUDERE, Mme MEGE, Mme WILLOT, Mme GRAU, Mme PAPIN

1. Identification des professionnels

Tous les professionnels disposent d'un badge nominatif. Le port de celui-ci est rappelé. Le projet de badges en tissu, jugé trop coûteux au regard des devis reçus, est actuellement en attente.

Une réflexion reste ouverte sur les tenues professionnelles, notamment sur la possibilité de remplacer les blouses par des polos ou tee-shirts. Les membres du CVS échangent sur cette option sans prendre position à ce stade.

2. Semaine de la dénutrition – Du 16 au 20 novembre 2026

Le programme de la semaine est présenté aux membres du CVS.

Catherine, référente nutrition, apporte son soutien lors de la présentation.

Le fonctionnement du repas thérapeutique est expliqué. Celui-ci ne sera pas limité à la semaine de la dénutrition, mais sera reconduit chaque mois auprès d'un groupe de résidents différent.

Les résidents et les membres du CVS prennent connaissance du programme. Aucune question ni suggestion particulière n'est formulée.

3. Fêtes de fin d'année

3.1. Décorations de Noël

Monsieur Risselin et Madame Demau Risselin, enfants de Madame Risselin, résidente à l'EHPAD, interviendront les **3 et 4 décembre** pour prendre en charge la décoration de Noël de l'établissement.

Cette initiative vise à faire entrer la magie de Noël dans la maison, à émerveiller les résidents, à contribuer à leur bien-être et à témoigner de la reconnaissance envers les professionnels pour leur engagement quotidien.

Cette annonce suscite de l'enthousiasme auprès des résidents, des familles et des membres du CVS, qui saluent ce geste généreux.

3.2. Marché de Noël

La participation de l'établissement au marché de Noël de la commune, prévu le **samedi 19 décembre**, est confirmée.

Le projet initial prévoit un espace convivial associant la vente des créations des résidents, la distribution de chocolat chaud et des temps d'échange avec les passants. Un retour de la mairie est attendu pour confirmer la faisabilité de cette organisation. À défaut, un stand de vente uniquement sera proposé.

Un membre du CCAS, également impliqué dans le Secours populaire, demande à la coordinatrice de vie sociale de se rapprocher de la mairie afin de savoir s'il serait possible d'installer les deux stands côte à côte. Cette organisation permettrait de favoriser les échanges avec les résidents et de renforcer la convivialité du projet.

La directrice propose également d'envisager une vente de gâteaux. Si cette possibilité ne peut être retenue sur le marché, une vente pourrait être organisée au sein de l'établissement, notamment auprès des professionnels.

3.3. Repas de Noël avec les familles

Le repas de Noël avec les familles aura lieu le **mardi 8 décembre 2026 à midi**.

Les modalités présentées sont les suivantes :

- Deux proches maximums par résident, en raison de la capacité d'accueil.
- Participation financière de **13,50 € par personne**.
- Présence des membres du CCAS au moment du dessert pour partager un moment convivial avec les résidents et les professionnels.
- Poursuite de la journée avec un après-midi chant animé par un groupe de musique.

Il est précisé que le groupe musical n'interviendra pas pendant le repas afin de préserver le confort sonore et de permettre aux convives de profiter pleinement de ce temps de partage.

La directrice rappelle les exigences de sécurité liées à l'accueil du public. La capacité actuelle de la salle étant de 118 personnes, une dérogation municipale sera nécessaire pour accueillir les 170 convives prévus. La mobilisation de deux pompiers est également requise pour assurer la sécurité de la journée. L'obtention de cette dérogation reste donc conditionnée à la mise en place des mesures de sécurité nécessaires.

Un membre du CCAS interroge la direction sur la mise en place d'une participation financière, le repas de Noël de 2022 ayant été gratuit.

La direction explique que l'augmentation du coût de la vie et des matières premières depuis 2022 ne permet plus de maintenir ce type d'événement sans contribution financière. Elle rappelle que les repas de fête habituellement proposés dans l'établissement peuvent atteindre une vingtaine d'euros.

À la demande des équipes de cuisine et du chef cuisinier, soucieux de limiter le coût pour les familles, le tarif a été fixé à 13,50 € par personne.

La coordinatrice de vie sociale complète ces éléments en précisant que la participation financière aux repas festifs est également pratiquée dans d'autres EHPAD du secteur, avec des tarifs souvent proches d'une vingtaine d'euros.

4. Organisation du service de vie sociale

L'arrivée de Patricia au sein du service de vie sociale est présentée. Son temps de travail sera consacré à **80 % à l'animation de l'EHPAD**.

Cette organisation permettra de développer de nouveaux projets et de renforcer la continuité des animations, avec notamment une présence le samedi un week-end sur deux. L'objectif est de proposer des animations du lundi au samedi une semaine sur deux.

Patricia est actuellement absente et rejoindra l'équipe dès que sa situation le permettra.

5. Droit à l'image et communication sur les réseaux sociaux

La mise à jour des autorisations de droit à l'image des résidents est en cours.

Une réflexion est également engagée concernant la reprise de la page Facebook de l'établissement. Les objectifs présentés sont :

- Favoriser la transparence envers les familles sur la vie de l'établissement.
- Valoriser les activités et les projets menés auprès des résidents.
- Améliorer la visibilité de la Maison Louis Crosnier.
- Contribuer à l'attractivité de l'établissement et au recrutement de nouveaux professionnels.

Les membres du CVS se montrent favorables à cette démarche.

Un membre du CCAS souligne néanmoins la nécessité d'encadrer les publications et d'anticiper d'éventuels avis négatifs.

Il est précisé que la page sera paramétrée en accès privé, avec une demande d'accès préalable. Les demandes seront examinées avant d'autoriser l'accès à la page.

Le respect des autorisations individuelles de droit à l'image restera indispensable pour toute publication.

6. Présentation de la salle de pause des professionnels

L'aménagement de la salle de pause est présenté. Les travaux d'aménagement sont terminés et la salle est désormais opérationnelle.

Un membre du CCAS fait part de ses observations concernant la propreté de cet espace.

La responsable de l'hygiène rappelle que le ménage est effectué régulièrement. Elle précise que la fréquentation importante de la salle peut toutefois entraîner des variations ponctuelles de son état de propreté au cours de la journée.

Une visite de la salle de pause est proposée aux membres du CVS à l'issue de la séance.

7. Point complémentaire : projet de réaménagement du sas d'accueil

En fin de séance, un membre du CCAS sollicite l'ajout d'un point concernant le sas d'accueil. Ce sujet n'ayant pas été transmis lors de la préparation de l'ordre du jour, il est abordé à titre complémentaire.

Le membre du CCAS indique qu'un projet de réaménagement du sas d'accueil serait envisagé avec plusieurs membres du CCAS. Les détails du projet ne sont toutefois pas présentés à ce stade, le souhait étant de conserver la confidentialité de la démarche jusqu'à son aboutissement.

La directrice rappelle que le sas d'accueil constitue un espace de vie pour les résidents et un lieu de travail pour les professionnels. Il est donc important que les objectifs et les modalités du projet puissent être présentés et discutés collectivement en CVS, afin d'en évaluer la pertinence et de recueillir les avis des personnes concernées.

Il est demandé que le projet soit préparé et présenté lors du prochain CVS, afin que les membres puissent en prendre connaissance et échanger avant toute validation.

8. Date du prochain CVS

Le prochain Conseil de la vie sociale est fixé au :

Mardi 26 janvier 2027 à 14h30, dans la salle des Mille Étoiles.

Fin de séance : 16h00.